

# INFORMATIONS FÊTE DE LA MUSIQUE

## VENDREDI 21 JUIN 2024

### Place de l'église - À partir de 19h

### Arrêté n°2024\_682A

Dans le cadre de la Fête de la Musique, des mesures de sécurité sont mises en place, merci de prendre connaissance des réglementations mises en œuvre.

#### Stationnement

Du jeudi 20 juin à 20h au samedi 22 juin à 6h, le stationnement des véhicules sera interdit Place Ernest Guérin.

Le vendredi 21 juin à 12h au samedi 22 juin à 5h le stationnement des véhicules sera interdit :

- Rue de la Plage (entre la Rue du Commerce et la Rue du Cardinal Richelieu)
- Rue des Anciens d'A.F.N dans sa totalité
- Rue du Commerce dans sa totalité
- Rue de l'Eglise (entre la Rue du Cardinal de Richelieu et la Rue des Anciens d'A.F.N)

#### Circulation

##### Piétons :

Du vendredi 21 juin à 6h au samedi 22 juin à 6h, la circulation des piétons sera interdite Place Ernest Guérin dans un périmètre balisé.

##### Véhicules :

Le vendredi 21 juin à 14h au samedi 22 juin à 5h, la circulation des véhicules sera interdite :

- Rue de la Plage (entre la Rue du Commerce et la Rue du Cardinal de Richelieu)
- Rue des Anciens d'A.F.N (entre la Rue de la Plage et la Place Jean Yole)
- Rue du Commerce dans sa totalité
- Rue de l'Eglise (entre la Rue du Cardinal de Richelieu et la Rue des Anciens d'A.F.N)
- Place Ernest Guérin (à partir du vendredi 21 juin à 6h)

Aucune entrée ni sortie de véhicules ne pourra se faire dans ces périmètres.

## INFORMATIONS PRATIQUES

#### L'accès au site :

Toute personne souhaitant accéder à la Fête de la Musique sera soumise aux inspections visuelles de sacs et à des palpations aléatoires par des agents habilités aux points de contrôle. Il est conseillé d'éviter les sacs pour faciliter le filtrage.

#### Interdit sur le site :

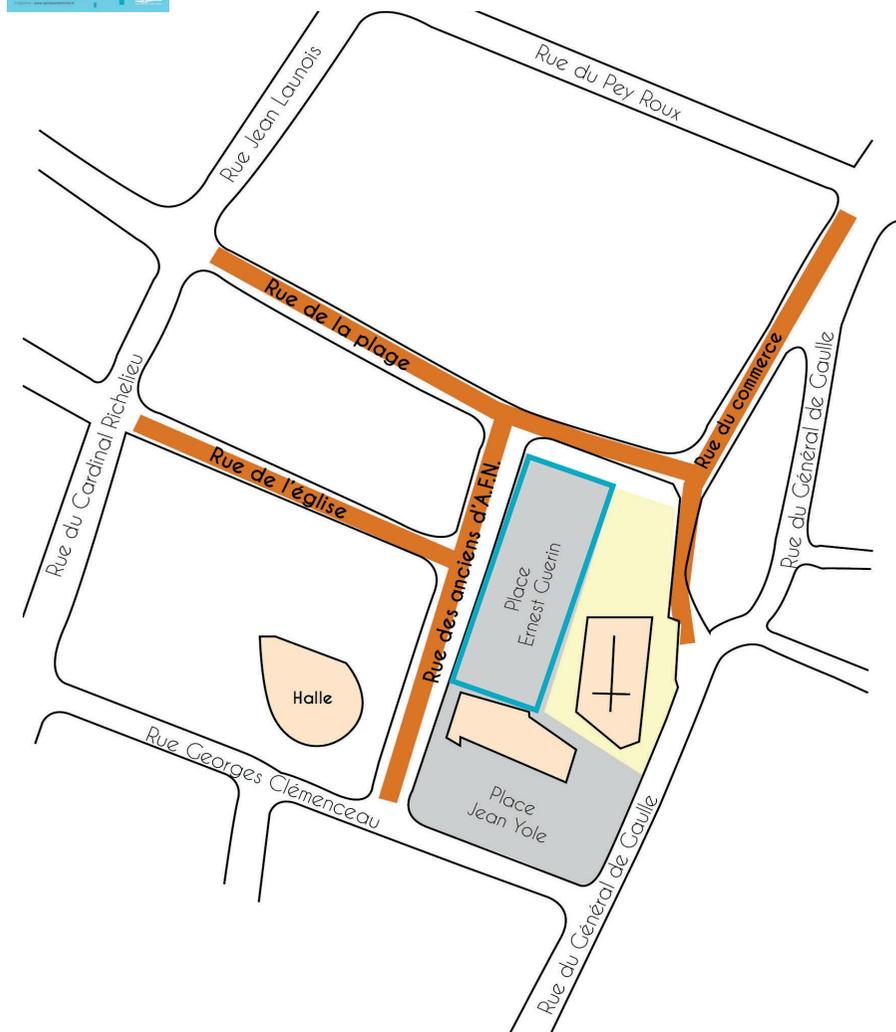
- Tout objet dangereux (couteaux, ciseaux, bouteilles en verre, etc.)
- La détention d'artifices, de combustibles, etc.
- Les animaux
- Les cycles, trotinettes et tout autres engins de déplacements personnels
- Les drones

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## PLAN FETE DE LA MUSIQUE

### VENDREDI 21 JUIN 2024



Routes fermées et interdites au stationnement le vendredi 21 juin à partir de 14h

Fermeture à la circulation et au stationnement du vendredi 21 juin à 6h au samedi 22 juin à 6h